

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3244

4 novembre 2014

SOMMAIRE

Codere Finance (Luxembourg) S.A.	155708	LIC US Real Estate Fund No. 1 SICAV-FIS	155712
Edmond de Rothschild Assurances et Conseil (Europe)	155710	Life Improvement S.à r.l.	155671
Hydro-Get Enviromental Investment S.à r.l.	155706	Lucom SA	155667
Ipsila S.A.	155666	Lux Conseils S.A.	155669
Jasperl S.A.	155666	Lux Environnemental Services Sàrl	155673
JMK S.à r.l.	155666	Lux Frais S.A.	155712
JNB Concept S.à r.l.	155666	Lux IP Business Center	155667
KBC Lease (Luxembourg) S.A.	155670	Lux Racing S.A.	155668
Kellogg Lux VI S.à r.l.	155669	Lux T.S.M. International S.A.	155668
KI Africa (Holdings) S.à r.l.	155672	Lysandre S.A.	155672
Kiggen Chauffages Sanitaires S.à r.l.	155671	Madison CF Luxembourg S.à r.l.	155669
Kinkade Properties	155671	Manziana S.A.	155674
Kohnen S.à r.l.	155668	Matthews Global Investors S.à r.l.	155674
Komoditis MKT Luxembourg	155672	MedVest	155676
Korta Payments S.A.	155712	Middenberm Group Holding Luxembourg S.A.	155670
KPI Retail Property 40 S.à r.l.	155672	Millipore International Holdings S.à r.l.	155673
K.P.N.D. S.A.	155667	M.J. Trucks-Lux S.A.	155668
Kronos S.à r.l.	155669	Navilux Management S.à r.l.	155712
Kulczyk Investments S.A.	155670	NWI Luxembourg S.à r.l.	155671
Kupari Ventures S.à r.l.	155674	P3 FinCo II	155688
Lakefield SIF-SICAV	155673	Peer 1 SA	155682
Lancaster Coinvestors A S.à r.l.	155673	Samba Luxco S.à r.l.	155679
Lancaster Coinvestors S.à r.l.	155667	Tripda Taiwan Holding S.C.Sp.	155675
Landforse I (Holding) S.à r.l.	155667	VEDF (Luxembourg) Holding 3 S.à r.l.	155695
Lepercq Partners	155674	Zeus Aviation Services Investments S.à r.l.	155669
Levant Energy Ventures	155671		
Leverage S.à r.l.	155666		

Jasperl S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perlé, 5, rue Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 141.165.

Le bilan au 31/12/12 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153707/9.

(140175377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

JMK S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 69.067.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014153712/10.

(140175696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Ipsila S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 86.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IPSILA S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014153693/12.

(140175252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

JNB Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 153.842.

Le bilan au 30/06/12 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153713/9.

(140175324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Leverage S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 121.149.

EXTRAIT

A partir du 1^{er} octobre 2014, l'adresse du siège social de la Société est au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014153761/14.

(140175545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

K.P.N.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5336 Moutfort, 10, Am Daerchen.

R.C.S. Luxembourg B 70.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014153714/10.

(140175697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Lucom SA, Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 87, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 88.153.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153765/9.

(140176235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Lux IP Business Center, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 34, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 160.726.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014153771/10.

(140175563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Landforse I (Holding) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 141.494.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014153736/10.

(140175384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Lancaster Coinvestors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 141.095.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 28 août 2014, a décidé d'accepter:
- la nomination avec effet au 18 août 2014 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Sam Agnew, ayant son adresse professionnelle au Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, Royaume-Uni
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle STIJGER
Gérante

Référence de publication: 2014153735/15.

(140175441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Lux T.S.M. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 54.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153773/9.

(140175474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Lux Racing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3313 Bergem, 76, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 113.080.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Schifflange, le 01/10/2014

Le Conseil d'Administration de la société LUX RACING SA inscrite au RC sous le numéro B113.080, réuni au siège de la prédite société le 1^{er} octobre 2014, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

1 transférer le siège social de la société de L.3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin rue des Artisans à L.3313 BERGEM, 76 Grand Rue à compter du 1^{er} octobre 2014.

2 Constaté le changement de l'adresse du commissaire aux comptes Fiduciaire Euro Conseil Entreprise S.A. de L. 3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin rue des Artisans à L.3313 BERGEM, 76 Grand Rue à compter du 1^{er} octobre 2014

3 Constaté le changement de l'adresse professionnelle de l'administrateur unique Mr Jean-Christophe PONSSON de L.4243 ESCH SUR ALZETTE, 16A, rue Jean-Pierre Michels à L.3313 BERGEM, 76 Grand Rue à compter du 1^{er} octobre 2014

Pour extrait conforme

Schifflange, le 1^{er} octobre 2014.

Référence de publication: 2014153772/19.

(140175603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Kohnen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4986 Sanem, 2, rue de Limpach.

R.C.S. Luxembourg B 142.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014153728/10.

(140175490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

M.J. Trucks-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3313 Bergem, 76, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 123.865.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Schifflange, le 01/10/2014

Le Conseil d'Administration de la société M.J. TRUCKS-LUX SA inscrite au RC sous le numéro B123.865, réuni au siège de la prédite société le 1^{er} octobre 2014, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

1. transférer le siège social de la société de L.3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin rue des Artisans à L.3313 BERGEM, 76 Grand Rue à compter du 1^{er} octobre 2014.

2. Constaté le changement de l'adresse du commissaire aux comptes Fiduciaire Euro Conseil Entreprise S.A. de L. 3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin rue des Artisans à L.3313 BERGEM, 76 Grand Rue à compter du 1^{er} octobre 2014

Pour extrait conforme.

Schifflange, le 1^{er} octobre 2014.

Référence de publication: 2014153780/16.

(140175608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Madison CF Luxembourg S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 168.060.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 1^{er} septembre 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que les adresses professionnelles de Madame Virginie DECONINCK et Monsieur Arnaud DELVIGNE, gérants de la société, se situent désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Madison CF Luxembourg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014153782/16.

(140176404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Kellogg Lux VI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 146.432.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Référence de publication: 2014153716/10.

(140176206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Kronos S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Zeus Aviation Services Investments S.à r.l.).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 162.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153719/9.

(140176227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Lux Conseils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3313 Bergem, 76, Grand Rue.
R.C.S. Luxembourg B 153.009.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Schiffflange, le 01/10/2014

Le Conseil d'Administration de la société LUX CONSEILS SA inscrite au RC sous le numéro B153.009, réuni au siège de la prédite société le 1^{er} octobre 2014, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

1. transférer le siège social de la société de L.3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin rue des Artisans à L.3313 BERGEM, 76 Grand Rue à compter du 1^{er} octobre 2014.

2. Constaté le changement de l'adresse du commissaire aux comptes Fiduciaire Euro Conseil Entreprise S.A. de L. 3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin rue des Artisans à L.3313 BERGEM, 76 Grand Rue à compter du 1^{er} octobre 2014

3. Constaté le changement de l'adresse professionnelle de l'administrateur unique Mr Jean-Christophe PONSSON de L.4243 ESCH SUR ALZETTE, 16A, rue Jean-Pierre Michels à L.3313 BERGEM, 76 Grand Rue à compter du 1^{er} octobre 2014

Pour extrait conforme

Schiffflange, le 1^{er} octobre 2014.

Référence de publication: 2014153768/19.

(140175602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Kulczyk Investments S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 3.845.459,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 126.198.

—
EXTRAITEn date du 1^{er} octobre 2014, conseil de surveillance a pris les résolutions suivantes:

- Monsieur Igor ISMAGILOV, administrateur de sociétés, né à Leningrad (Russie), le 27 juin 1978, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, a été nommé comme membre B du directoire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017 avec effet au 1^{er} octobre 2014.

- Monsieur Wim RITS, administrateur de sociétés, né à Merksem (Belgique), le 14 juin 1970, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, a été nommé comme membre B du directoire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017 avec effet au 1^{er} octobre 2014.

- Madame Barbara Neuerburg, administrateur de sociétés, née à Krumbach (Allemagne), 18 mai 1979, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, a été nommé B du directoire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017 avec effet au 1^{er} octobre 2014.

- Madame Zuzanna Zielinska-Rousseau, administrateur de sociétés, née à Chojnice (Pologne), 13 août 1977, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, a été nommé B du directoire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017 avec effet au 1^{er} octobre 2014.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 03 octobre 2012.

Référence de publication: 2014153720/24.

(140175485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

KBC Lease (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 27.895.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KBC LEASE (LUXEMBOURG) S.A.

Michel Rabau / Geert Markey

Administrateur / Administrateur-Président

Référence de publication: 2014153722/12.

(140175330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Middenberm Group Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 102.822.

—
Lors du conseil d'administration de la Société qui s'est tenu par voie circulaire en date du 16 septembre 2014, les administrateurs ont pris les résolutions suivantes:

1. Transfert du siège social de 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg à 13, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 1 septembre 2014;

2. Nomination de M. Robert Jan Schol né le 1^{er} août 1959 à Delft, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que président du conseil d'administration à partir du 1 septembre 2014 pour une période qui viendra à échéance conjointement avec son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2014.

*Pour la société**Un administrateur*

Référence de publication: 2014153789/18.

(140176107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Kiggen Chauffages Sanitaires S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 53, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 64.042.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153726/9.

(140175908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Kinkade Properties, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.201.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Référence de publication: 2014153727/10.

(140175530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Levant Energy Ventures, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.267.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153760/9.

(140176055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Life Improvement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 103.535.

Le bilan au 30/06/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153762/10.

(140176052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Signature.

NWI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 162.645.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 1^{er} octobre 2014

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Madame Virginie Deconinck et Messieurs Georges Scheuer et Vincent Cointepas, gérants, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour NWI Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014153849/16.

(140176372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

KI Africa (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 156.180.

—
EXTRAITEn date du 1^{er} octobre 2014, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- Le siège social de la Société est transféré du «65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg» au «15, rue Edward Steichen à L-2540 Luxembourg».

- Monsieur Igor Ismagilov, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant B de la Société avec effet au 1^{er} octobre 2014 et ce pour une durée indéterminée;

- Madame Zuzanna Zielinska-Rousseau, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant B de la Société avec effet au 1^{er} octobre 2014 et ce pour une durée indéterminée;

- Madame Barbara Neuerburg, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant B de la Société, avec effet au 1^{er} octobre 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 03 octobre 2012.

Référence de publication: 2014153724/20.

(140175411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Komoditis MKT Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 40.495.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014153729/10.

(140176244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

KPI Retail Property 40 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 125.282.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KPI Retail Property 40 S.à r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2014153731/11.

(140176057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Lysandre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 34.808.

Il est porté à la connaissance de tous que Cristina FILENO, administratrice avec adresse au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a démissionné avec effet au 6 août 2013;

Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014153778/13.

(140175484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Lancaster Coinvestors A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 143.157.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 28 août 2014, a décidé d'accepter:
- la nomination avec effet au 18 août 2014 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Sam Agnew, ayant son adresse professionnelle au Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, Royaume-Uni
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle STIJGER
Gérante

Référence de publication: 2014153734/15.

(140175440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Lakefield SIF-SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 160.853.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014153733/10.

(140175839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Lux Environnemental Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4879 Lamadelaine, 15, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 142.214.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153742/9.

(140175931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Millipore International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 148.420.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance de la société qui s'est tenue au siège social en date du 11 septembre 2014.

1. Le conseil de gérance a unanimement décidé de transférer le siège social de la Société du 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg au 32-36 Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, avec effet au 1^{er} Octobre, 2014.

2. Le conseil de gérance a été informé par Tim Hashagen, l'un des gérants de classe A de la Société que son adresse professionnelle a également été transférée au 32-36 Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, avec effet au 1^{er} Octobre, 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 Octobre 2014.

Pour extrait conforme
Pour MILLIPORE INTERNATIONAL HOLDINGS S.à.r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2014153791/20.

(140176187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Lepercq Partners, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 157.987.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Référence de publication: 2014153737/10.

(140175370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Kupari Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 190.581.

Suite à la cession de parts sociales intervenue en date du 30 septembre 2014 entre Exequitive Partners S.A., une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 48, Boulevard Grande Duchesse-Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et Société du Luxembourg sous numéro B 174367, et Kupari Investments LTD, une société constituée sous les lois de Chypre, ayant son siège social au 10, Spyrou Kyprianou, bureau 22, CY Mesa Geitona Limassol, Chypre, et enregistrée à la Chambre de Commerce de Chypre (Cyprus Chamber of Commerce and Industry) sous numéro HE 299111, les 18.000 parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

- Kupari Investments LTD est l'associé unique de la Société à compter du 30 septembre 2014 et détient les 18.000 parts sociales de la Société.

Il est aussi notifié que le gérant unique de la Société a pris la décision suivante:

- transfert du siège social de la Société du 48, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg au 8, Rue Matthias Hardt, L-1717 Luxembourg, avec effet au 30 Septembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Exequitive Partners S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2014153732/22.

(140176066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Matthews Global Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 151.260.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Septembre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014153784/12.

(140176072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Manziana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 53, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 147.285.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014153803/10.

(140175938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Tripda Taiwan Holding S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 190.496.

Excerpts of the limited partnership agreement (the “partnership agreement”) of Tripda Taiwan Holding S.C.Sp., a special limited partnership, executed on 12 August 2014

1. Partners who are jointly and severally liable. Digital Services XXIV (GP) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 188.496 (the “General Partner”).

2. Name, Partnership’s Purpose, Registered Office, Business Year.

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: “Tripda Taiwan Holding S.C.Sp.” (the “Partnership”).

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through such domestic and foreign subsidiaries (e-commerce covering goods and services of different kinds) and the provision of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

3. Designation of the manager and signatory powers. The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the limited partnership agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (négligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commences as from 12 August 2014, for an indefinite term.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Auszüge des Gesellschaftsvertrages (limited partnership agreement) (der “Gesellschaftsvertrag”) der Tripda Taiwan Holding S.C.Sp., Einer Partnerschaftsgesellschaft Luxemburger Rechts (special limited partnership), Abgeschlossen am 12. August 2014

1. Gesellschafter, die unmittelbar und gesamtschuldnerisch haften. Digital Services XXIV (GP) S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 188.496 (die “Komplementärin”).

2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: “Tripda Taiwan Holding S.C.Sp.” (die “Gesellschaft”)

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienstleistungen durch inländische und ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich E-Commerce bezüglich Waren und

Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse. Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin.

Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird am 12. August 2014 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2014150449/76.

(140171541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

MedVest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 130.236.

In the year two thousand and fourteen, on the eight of August,

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

CapVest Equity Partners II, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at, 22, Canon's Court, Victoria Street, HM12 Hamilton, Bermuda, acting through its general partner CapVest Private Equity II, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at, 22, Canon's Court, Victoria Street, HM12 Hamilton, Bermuda, itself acting through its general partner CV Equity Management II, Limited, having its registered office at, 22, Canon's Court, Victoria Street, HM12 Hamilton, Bermuda;

CapVest Special Partners II, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at, 22, Canon's Court, Victoria Street, HM12 Hamilton, Bermuda acting through its general partner CapVest Group Limited, having its registered office at 22, Canon's Court, Victoria Street, HM12 Hamilton, Bermuda; and

CV Partners Mater II L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Guernsey, having its registered office at St Julian's Avenue, bâtiment Ogier House, GB - GY1 1WA, Guernsey, Channel Islands, acting through its general partner CV Partners II L.P., having its registered office at St Julian's Avenue, bâtiment Ogier House, GB - GY1 1WA, Guernsey, Channel Islands, itself acting through its general partner CapVest Group Limited having its registered office at 22, Canon's Court, Victoria Street, HM12 Hamilton, Bermuda;

(the "Shareholders"),

hereby represented by Ms Anneli Koss,

by virtue of three proxies under private seal given on August 5, 2014.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the shareholders of MedVest S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of five hundred sixty thousand EUR (EUR 560,000), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 130236 and incorporated following a deed of Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz, of 18 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1962, dated 12 September 2007 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company were amended for the last time on 9 January 2009 pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 392, dated 23 February 2009.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Change of the registered address of the Company from 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel;
2. Subsequent amendment of article 5 of the Articles of Association of the Company;
3. Resignation of Mr Martin Paul Galliver, born on 15 June 1980 in Monaco, Monaco, Mr Christiaan Van Arkel, born on 21 March 1973 in Bangkok, Thailand, as Class A managers of the Company, and Mr Fabrice Rota, born on 19 February 1975 in Mont Saint Martin, France, as Class A manager of the Company, having their professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
4. Appointment of Mr Ganash Lokanathen, born on 5 July 1978 in Pahang, Malaysia, as Class B manager of the Company with professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel;
5. Appointment of Mr Daniel Richards, born on 8 October 1973, in Cardiff, United Kingdom, as Class B manager of the Company with professional address at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
6. Appointment of Mrs Tina Lorraine Page, born on 18 July 1971, in Epping, United Kingdom, as Class A manager of the Company with professional address at 100, Pall Mall, GB - SW1Y 5NQ London; and
7. Miscellaneous.

The shareholders have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to change the registered office of the Company from 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Second resolution

In consequence of the above resolution the shareholders resolve to amend article 5 of the Articles of Association of the Company so that it shall from now on read as follows:

“ **Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.”

Third resolution

The shareholders resolve the resignation of Mr Martin Paul Galliver, born on 15 June 1980 in Monaco, Monaco, Mr Christiaan Van Arkel, born on 21 March 1973 in Bangkok, Thailand, and Mr Fabrice Rota, born on 19 February 1975 in Mont Saint Martin, France having their professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Managers of the Company.

Fourth resolution

The shareholders resolve the appointment of Mr Ganash Lokanathen, born on 5 July 1978 in Pahang, Malaysia, with professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, as Class B Manager of the Company.

Fifth resolution

The shareholders resolve the appointment of Mr Daniel Richards, born on 8 October 1973, in Cardiff, United Kingdom, with professional address at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, as Class B Manager of the Company.

Sixth resolution

The shareholders resolve the appointment of Mrs Tina Lorraine Page, born on 18 July 1971, in Epping, United Kingdom, as Class A manager of the Company with professional address at 100, Pall Mall, GB - SW1Y 5NQ London.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the change in company name are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le huit août,
par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,
ont comparu:

CapVest Equity Partners II, L.P., une société constituée et régie par les lois des Bermudes, ayant son siège social au 22, Canon's Court, Victoria Street, HM12 Hamilton, Bermudes, représentée par son associé commandité CapVest Private Equity II, L.P., ayant son siège social au 22, Canon's Court, Victoria Street, HM12 Hamilton, Bermudes, lui-même représenté par son associé commandité CV Equity Management II, Limited, ayant son siège social au 22, Canon's Court, Victoria Street, HM12 Hamilton, Bermudes;

CapVest Special Partners II, L.P., une société constituée et régie par les lois des Bermudes, ayant son siège social au 22, Canon's Court, Victoria Street, HM12 Hamilton, Bermudes représentée par son associé commandité CapVest Group Limited, ayant son siège social au 22, Canon's Court, Victoria Street, HM12 Hamilton, Bermuda; et

CV Partners Mater II, L.P., une société constituée et régie par les lois de Guernsey, ayant son siège social au St Julian's Avenue, bâtiment Ogier House, GB - GY1 1WA, Guernsey, Channel Islands, représentée par son associé commandité CV Partners II L.P., ayant son siège social au St Julian's Avenue, bâtiment Ogier House, GB - GY1 1WA, Guernsey, Channel Islands, lui-même représenté par son associé commandité CapVest Group Limited, ayant son siège social au 22, Canon's Court, Victoria Street, HM12 Hamilton, Bermudes;

(les «Associés»),

représentés aux fins des présentes par Madame Anneli Koss,

aux termes de trois procurations sous seing privé donnée le 5 août 2014.

Les prédites procurations, signées «ne varietur» par le mandataire des comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes au fin d'un dépôt auprès des autorités d'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire soussigné instrumentant d'acter que les Associés sont les seuls et unique associés de MedVest S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de cinq cent soixante mille EUR (EUR 560,000), dont le siège social est au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, numéro B 130236 et constituée suivant acte de Maître Anja Holtz, notaire résidant à Wiltz, du 18 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1962, en date du 12 septembre 2007 (la «Société»).

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 9 janvier 2009 conformément à l'acte du notaire soussigné, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 392, en date du 23 février 2009.

Les associés, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissent avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Changement du siège social de la Société de 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel;

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;

3. Révocation de Monsieur Martin Paul Galliver, né le 15 Juin 1980 à Monaco, Monaco, Monsieur Christiaan Van Arkel, né le 21 Mars 1973 à Bangkok, Thailand en tant que gérants A de la société, et Monsieur Fabrice Rota, né le 19 Février 1975 à Mont Saint Martin, France, en tant que gérant A avec adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

4. Nomination de Monsieur Ganash Lokanathen, né le 5 Juillet 1978 à Pahang, Malaysia, avec adresse professionnelle à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, en tant que gérant B de la société;

5. Nomination de Monsieur Daniel Richards, né le 8 Octobre 1973 à Cardiff, Royaume Uni, avec adresse professionnelle à 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant B de la société;

6. Nomination de Madame Tina Lorraine Page, né le 18 Juillet 1971 à Epping, Royaume Uni, avec adresse professionnelle à 100, Pall Mall, GB - SW1Y 5NQ London, en tant que gérant A de la société; et

7. Divers.

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé du changement du siège social de la Société de 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente les Associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi dans la municipalité de Niederanven. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le siège social pourra être transféré au sein de la même municipalité par simple résolution du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut créer des agences ou succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.»

Troisième résolution

Les Associés ont décidé de révoquer Monsieur Martin Paul Galliver, né le 15 Juin 1980 à Monaco, Monaco, Monsieur Christiaan Van Arkel, né le 21 Mars 1973 à Bangkok, Thailand, et Monsieur Fabrice Rota, né le 19 Février 1975 à Mont Saint Martin, France, avec adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérants B de la société.

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé de nommer Monsieur Ganash Lokanathen, né le 5 Juillet 1978 à Pahang, Malaysia, avec adresse professionnelle à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel en tant que gérant B de la société.

Cinquième résolution

Les Associés ont décidé de nommer Monsieur Daniel Richards, né le 8 Octobre 1973, à Cardiff, Royaume Uni, avec adresse professionnelle à 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg en tant que gérant B de la société.

Sixième résolution

Les Associés ont décidé de nommer Tina Lorraine Page, né le 18 Juillet 1971 à Epping, Royaume Uni, avec adresse professionnelle à 100, Pall Mall, GB - SW1Y 5NQ London, en tant que gérant A de la société.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille trois cents euros (1.300,-EUR).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. Koss, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 11 août 2014. REM/2014/1765. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 1^{er} octobre 2014.

Référence de publication: 2014151658/175.

(140173348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Samba Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.197.480,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 129.304.

In the year two thousand and fourteen, on the third day of the month of September.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent and who will remain the depositary of the present deed.

There appeared

Me Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, as proxyholder on behalf of Samba Cayco, Ltd, a corporation incorporated under the laws of the Cayman Islands having its registered office at M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 2MC-188858 being the sole shareholder of Samba Luxco S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 129304 and incorporated by deed of notary Me Blanche

Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 28th June 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C") number 1691 of 9th August 2007.

The articles of association of the Company were amended for the last time by deed of Me Martine Schaeffer, prenamed, on 21st August 2008, published in the Memorial C number 2312 of 23rd September 2008.

The proxyholder declared and requested the notary to record that

1. The sole shareholder holds all fifty-three thousand two hundred and fifty (53,250) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows

A. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of sixty-seven thousand four hundred and eighty United States Dollars (USD 67,480) in order to bring it from its actual amount of two million one hundred thirty thousand United States Dollars (USD 2,130,000) to two million one hundred ninety-seven thousand four hundred eighty United States Dollars (USD 2,197,480) by the issue of one thousand six hundred eighty-seven (1,687) new shares of a nominal value of forty United States Dollars (USD 40) each;

B. Subscription of the new shares and payment of sixty-seven thousand four hundred eighty United States Dollars (USD 67,480) by the sole shareholder of the Company, in cash;

C. Consequential amendment of the first sentence of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation.

The decisions taken by the sole shareholder are as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of sixty-seven thousand four hundred and eighty United States Dollars (USD 67,480) in order to bring it from its actual amount of two million one hundred thirty thousand United States Dollars (USD 2,130,000) to two million one hundred ninety-seven thousand four hundred eighty United States Dollars (USD 2,197,480) by the issue of one thousand six hundred eighty-seven (1,687) new shares of a nominal value of forty United States Dollars (USD 40) each to be subscribed for by the sole shareholder of the Company.

Second resolution

The one thousand six hundred eighty-seven (1,687) new shares referred to above have been subscribed and paid in full in cash by the sole shareholder of the Company, prenamed, represented by Me Gianpiero Saddi pursuant to a proxy dated August 2014.

The cash contribution made against the issuance of the new shares by the sole shareholder of the Company is of an amount of sixty-seven thousand four hundred eighty United States Dollars (USD 67,480) to be allocated to the share capital of the Company. Evidence of the payment has been given to the notary.

In consideration for the above contribution, the Company issues one thousand six hundred eighty-seven (1,687) new shares of a nominal value of forty United States Dollars (USD 40) each for a total amount of sixty-seven thousand four hundred eighty United States Dollars (USD 67,480)

Third resolution

As a result of the preceding increase of share capital, it is resolved to amend the first sentence of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows "The issued share capital of the Company is set at two million one hundred ninety-seven thousand four hundred eighty United States Dollars (USD 2,197,480) divided into fifty-four thousand nine hundred thirty-seven (54,937) shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40) each"

Cost and expenses

The costs, expenses, remunerations or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated one thousand five hundred Euro (EUR 1.500.-).

The amount of sixty-seven thousand four hundred eighty United States Dollars (USD 67,480) is evaluated at fifty-one thousand three hundred sixty-one Euro and fifty-two Eurocent (EUR 51,361.52) according to the exchange rate published on XE.COM on September 3rd, 2014.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party, these minutes are drafted in English followed by a French translation, at the request of the same appearing party. In case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed has been done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le troisième jour du mois de septembre.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera le dépositaire de la présente minute.

A comparu

Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, agissant en vertu d'une procuration de Samba Cayco Ltd, une société constituée conformément aux lois des Iles Cayman, ayant son siège social à M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman et inscrite auprès du Registre des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro 2MC-188858, étant l'associé unique de Samba Luxco S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 129 304 par un acte du notaire Me Blanche Moutrier du 28 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 1691 du 9 août 2007.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Me Martine Schaeffer, prénommée, le 21 août 2008, publié au Mémorial C numéro 2312 du 23 septembre 2008.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que

1. L'associé unique détient toutes les cinquante-trois mille deux cent cinquante (53.250) parts sociales émises de la Société, de sorte que des résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

A. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de soixante-sept mille quatre cent quatre-vingt dollars des Etats-Unis (USD 67,480) afin de le porter de son montant actuel de deux millions cent trente mille dollars des Etats-Unis (2.130.000 USD) à deux millions cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt dollars des Etats-Unis (2.197.480 USD) par l'émission de mille six cent quatre-vingt-sept (1.687) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de quarante dollars des Etats-Unis (40 USD) chacune;

B. Souscription des nouvelles parts sociales et paiement d'un moment de soixante-sept mille quatre cent quatre-vingt dollars des Etats-Unis (67.480 USD) par l'associé unique de la Société, en espèces;

C. Modification consécutive de la première phrase du premier paragraphe de l'article 5 des statuts.

Les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de soixante-sept mille quatre cent quatre-vingt dollars des Etats-Unis (USD 67,480) afin de le porter de son montant actuel de deux millions cent trente mille dollars des Etats-Unis (2.130.000 USD) à deux millions cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt dollars des Etats-Unis (2.197.480 USD) par l'émission de mille six cent quatre-vingt-sept (1.687) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de quarante dollars des Etats-Unis (40 USD) chacune devant être souscrites par l'associé unique de la Société.

Deuxième résolution

Les mille six cent quatre-vingt-sept (1.687) nouvelles parts sociales auxquelles il est fait référence ci-dessus ont été souscrites et libérées intégralement par un apport en numéraire par l'associé unique de la Société, pré-mentionné, représentée par Me Gianpiero Saddi, conformément à une procuration datée d'août 2014.

L'apport en numéraire fait en contrepartie de l'émission des nouvelles parts sociales par l'associé unique de la Société est constitué d'une somme de soixante-sept mille quatre cent quatre-vingt dollars des Etats-Unis (67.480 USD) laquelle sera allouée au capital social de la Société. Preuve du paiement a été donnée au notaire instrumentant.

En contrepartie de l'apport ci-dessus, la Société émet mille six cent quatre-vingt-sept (1.687) parts sociales d'une valeur nominale de quarante dollars des Etats-Unis (40 USD) chacune pour un montant total de soixante-sept mille quatre cent quatre-vingt dollars des Etats-Unis (67.480 USD).

Troisième résolution

Suite à l'augmentation précitée du capital social, il est décidé de modifier la première phrase du premier paragraphe de l'article 5 des statuts comme suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé deux millions cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt dollars des Etats-Unis (2.197.480 USD) divisé en cinquante-quatre mille neuf cent trente-sept (54.937) parts sociales d'une valeur nominale de quarante dollars des Etats-Unis (40 USD) chacune»

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison de son augmentation de capital sont évalués à mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

La somme de soixante-sept mille quatre cent quatre-vingt dollars des Etats-Unis (67.480 USD) correspond à la somme de cinquante et un mille trois cent soixante et un Euros et cinquante-deux Eurocent (EUR 51.361,52) conformément au taux de change publié sur XE.COM en date du 3 septembre 2014.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, sur demande du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 septembre 2014. LAC/2014/42428. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Référence de publication: 2014150360/139.

(140171372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Peer 1 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 162.463.

In the year two thousand fourteen, on the fifteenth day of September,
before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Peer 1 S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 162463 (the Company), incorporated on 22 December 2010 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 313 of 16 February 2011. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have last been amended on 23 December 2013 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 782 of 26 March 2014.

The Meeting is chaired by Cyrielle Thel, attorney, professionally residing in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Julie Piccini, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Pol Theisen, attorney, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders of the Company (the Shareholders) and the number of shares they hold in the Company are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the Shareholders and the Bureau.

Proxies from the Shareholders represented at the present Meeting, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

The Shareholders, represented as stated above, acting through the proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that 813,846,300 (eight hundred thirteen million eight hundred forty-six thousand three hundred) shares divided into:

- a) 669,046,300 (six hundred sixty-nine million forty-six thousand three hundred) A Shares themselves divided into:
 - (i) 223,015,436 (two hundred and twenty-three million fifteen thousand four hundred and thirty-six) class A1 shares;
 - (ii) 223,015,433 (two hundred and twenty-three million fifteen thousand four hundred and thirty-three) class A2 shares;
 - (iii) 223,015,431 (two hundred twenty-three million fifteen thousand four hundred and thirty-one) class A3 shares;
- b) 144,800,000 (one hundred forty-four million eight hundred thousand) B Shares themselves divided into:

- (i) 48,266,667 (forty-eight million two hundred and sixty six thousand six hundred and sixty seven) class B1 shares;
- (ii) 48,266,667 (forty eight million two hundred and sixty-six thousand six hundred and sixty-seven) class B2 shares;

and

- (iii) 48,266,666 (forty eight million two hundred and sixty-six thousand six hundred and sixty-six) class B3 shares.

representing 100% of the subscribed share capital of the Company which is set at EUR 8,138,463 (eight million one hundred and thirty-eight thousand four hundred and sixty-three Euros) are duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda;

II. that the agenda of the Meeting is the following:

(1) Waiver of the convening notices;

(2) Increase of the share capital of the Company by way of a contribution in kind and more specifically the conversion of convertible bonds against the Company (the Bonds) up to an aggregate amount of EUR 1,000,000 (one million Euros), from its current amount of EUR 8,138,463 (eight million one hundred and thirty-eight thousand four hundred and sixty-three Euros) to EUR 9,138,463 (nine million one hundred and thirty-eight thousand four hundred and sixty-three Euros) by the issuance of 100,000,000 new class A3 shares each with a nominal value of EUR 0.01;

(3) Reduction of the share capital of the Company by an aggregate amount of EUR 3,712,820.97 (three million seven hundred and twelve thousand eight hundred and twenty Euros and ninety-seven Eurocents) by way of repurchase and cancellation of the entire share classes A3 and B3 from its current amount of EUR 9,138,463 (nine million one hundred and thirty-eight thousand four hundred and sixty-three Euros), pursuant to the share capital increase in accordance with item (2), to EUR 5,425,642.03 (five million four hundred and twenty-five thousand six hundred and forty-two Euros and three Eurocents) and payment of an aggregate repurchase price (including premium) of approximately EUR 30,000,000 (thirty million Euros);

(4) Subsequent amendment of article 5 of the Company's articles of association, in order to reflect the change mentioned in items (2) and (3) above;

(5) Authorisations for the amendment of the share register of the Company; and

(6) Miscellaneous.

III. the Meeting, after deliberation, unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The entirety of the subscribed share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda, which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an aggregate amount of EUR 1,000,000 (one million Euros) by way of a contribution in kind resulting from the conversion of the Bonds,

from its current amount of EUR 8,138,463 (eight million one hundred and thirty-eight thousand four hundred and sixty-three Euros) to EUR 9,138,463 (nine million one hundred and thirty-eight thousand four hundred sixty-three Euros), by the issuance of 100,000,000 new class A3 shares each with a nominal value of EUR 0.01.

As a result of such share capital increase, the share capital of the Company will henceforth be EUR 9,138,463 (nine million one hundred thirty-eight thousand four hundred sixty-three Euros) and the bondholders shall be entitled to the following amounts of class A3 shares (together, the New Shares) in accordance with the table below:

Bondholder	Number of bonds to be converted	Number of class A3 shares to be created	Corresponding nominal amount (EUR)
3i Group plc	1,253,008 bonds	1,253,008 shares	12,530.08 EUR
3i Buyouts 2010A LP	67,957,855 bonds	67,957,855 shares	679,578.55 EUR
3i Buyouts 2010B LP	11,596,317 bonds	11,596,317 shares	115,963.17 EUR
3i Buyouts 2010C LP	19,192,820 bonds	19,192,820 shares	191,928.20 EUR

Such contribution in kind in an aggregate amount of EUR 1,000,000 (one million Euros) (the Contribution) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The value of the Bonds contributed to the Company are supported by a valuation certificate issued on the date hereof by Mr Olivier Cagioulis, réviseur d'entreprise agréé appointed for this purpose by the board of the Company, which has been shown to the undersigned notary (the Certificate).

The Certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Shareholders and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The bondholders, which are referred to as the 3i Investors under the Articles, specifically acknowledge in accordance with the last paragraph of article 6 section 3 of the Articles that the New Shares may be repurchased within the 6 months following their issuance.

Third resolution

In accordance with article 6 section 3 of the Articles, the Shareholders resolve to decrease the share capital of the Company by an aggregate amount of EUR 3,712,820.97 (three million seven hundred and twelve thousand eight hundred

and twenty Euros and ninety-seven Eurocents) by way of the repurchase and subsequent cancellation of the entire share classes A3 and B3 of the Company

from its current amount of EUR 9,138,463 (nine million one hundred and thirty-eight thousand four hundred and sixty-three Euros) (pursuant to the implementation of the first resolution) to EUR 5,425,642.03 (five million four hundred and twenty-five thousand six hundred and forty-two Euros and three Eurocents).

As a result of such share capital decrease, the share capital of the Company will henceforth be EUR 5,425,642.03 (five million four hundred and twenty-five thousand six hundred and forty-two Euros and three Eurocents) and the shareholders of the Company shall be entitled, subject to article 69 (2) of the Companies Act, to the following payments to be made in EUR in accordance with the table below:

Shareholder	Number and class of shares cancelled	Repurchase price in EUR (including premium)
3i Group plc	1,922,136 class A3 shares	155,310.33
3i Europartners Va LP	57,062,863 class A3 shares	4,610,741.78
3i Europartners Vb LP	63,252,034 class A3 shares	5,110,833.62
3i Buyouts 2010A LP	104,248,552 class A3 shares	8,423,397.03
3i Buyouts 2010B LP	17,788,955 class A3 shares	1,437,366.95
3i Buyouts 2010C LP	29,442,125 class A3 shares	2,378,956.06
Partners Group Reef LP	5,142,760 class A3 shares	415,540.64
Partners Group Private Equity (Master Fund) LLC	3,827,171 class A3 shares	309,239.61
Partners Group Access 424 LP	38,869,702 class A3 shares	3,140,714.49
Ronald Van der Mark	1,196,000 class A3 shares	96,638.11
Marc Van Gelder	263,133 class A3 shares	21,261.46
Peer Management Participation 2 S.A.	48,266,666 class B3 shares	3,899,999.49
TOTAL	371,282,097 shares	30,000,000.00

The Shareholders acknowledge that the share capital decrease and the share repurchase price have been approved by the board of directors of the Company in accordance with article 72-1 of the Companies Act and article 6 section 3 of the Articles.

Fourth resolution

The Shareholders subsequently resolve to amend article 5 of the Company's articles of association, which shall now read as follows:

“ Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's subscribed share capital is set at EUR 5,425,642.03 (five million four hundred and twenty-five thousand six hundred and forty-two Euros and three Eurocents) represented by 542,564,203 (five hundred and forty-two million five hundred and sixty-four thousand two hundred and three) ordinary shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each divided into:

(b) 446,030,869 (four hundred and forty-six million thirty thousand eight hundred and sixty-nine) A Shares themselves divided into:

(i) 223,015,436 (two hundred and twenty-three million fifteen thousand four hundred and thirty-six) class A1 shares;

(ii) 223,015,433 (two hundred and twenty-three million fifteen thousand four hundred and thirty-three) class A2 shares;

(c) 96,533,334 (ninety-six million five hundred and thirty-three thousand three hundred and thirty-four) B Shares themselves divided into:

(i) 48,266,667 (forty-eight million two hundred and sixty-six thousand six hundred and sixty-seven) class B1 shares; and

(ii) 48,266,667 (forty eight million two hundred and sixty six thousand six hundred and sixty seven) class B2 shares.

5.2 The share capital may be increased or reduced at any time by a decision of the General Meeting in accordance with the majority requirements of article 19.2 below.

5.3 The authorised capital of the Company is set EUR 11,148,463 (eleven million one hundred and forty-eight thousand four hundred and sixty-three Euros) comprising (in addition to the shares currently in issue) only A Shares and Preferred Shares (the Authorized Shares), and the Board is authorised to issue the Authorized Shares, within the limits of the authorised share capital in order to satisfy the provisions of any Shareholders Agreement.

5.4 The Board is authorised and instructed to render effective such increases of the capital, in whole or in part, from time to time, within a period starting on 5 September 2011 and expiring on the fifth anniversary thereof for any Authorised Shares which have not yet been subscribed; the Board shall decide to issue Authorized Shares representing such whole or partial increase of the capital and shall accept subscriptions for such Authorized Shares.

5.5 Each time the Board shall act to render effective the increase of capital, as authorised, Article 5 above shall be amended so as to reflect the result of such action; the Board shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

5.6 In connection with this authorisation to increase the capital and in compliance with Article 32-3 (5) of the Law, the Board is authorised to waive or to limit any preferential subscription rights of the existing Shareholders for a period of 5 (five) years.”

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy, to proceed on behalf of the Company to (i) the registration in the share register of the Company of the cancellation of shares referred to above and to see to any formalities in connection therewith and (ii) to proceed to any formalities in connection with the resolutions taken hereabove.

Estimate of Costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is approximately EUR 2500 (two thousand five hundred Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, et le quinzième jour du mois de septembre,

devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Peer 1 S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162463 (la Société), constituée le 22 décembre 2010 suivant un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 313 du 16 février 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en dernier lieu le 23 décembre 2013 suite à un acte par Maître Joseph Elvinger, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 782 du 26 mars 2014.

L'Assemblée est présidée par Cyrielle Thel, avocat, résidant professionnellement au Luxembourg (la Présidente). La Présidente désigne Julie Piccini, juriste, résidant professionnellement au Luxembourg, comme secrétaire de l'Assemblée (la Secrétaire). L'Assemblée élit Pol Theisen, avocat, résidant professionnellement au Luxembourg, comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). La Présidente, la Secrétaire et le Scrutateur sont collectivement désignés par le terme le Bureau.

Les actionnaires de la Société (les Actionnaires) et le nombre d'actions qu'ils détiennent dans la société sont indiqués sur la liste de présence qui restera annexée au procès-verbal ci-joint après avoir été signée par le représentant des Actionnaires et du Bureau.

Les procurations des Actionnaires représentés à la présente Assemblée, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant été constitué, le Président demande au notaire d'acter ce qui suit:

Les Actionnaires, représentés comme décrit ci-dessus, agissant par l'intermédiaire du mandataire, demandent au notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que 813.846.300 (huit cent treize millions huit cent quarante-six mille trois cents) actions, divisées en:

(a) 669.046.300 (six cent soixante-neuf millions quarante-six mille trois cents) actions de catégorie A, elles-mêmes divisées en:

(iii) 223.015.436 (deux cent vingt-trois millions quinze mille quatre cent trente-six) actions de sous-catégorie A1;

(iv) 223.015.433 (deux cent vingt-trois millions quinze mille quatre cent trente-trois) actions de sous-catégorie A2;

(v) 223.015.431 (deux cent vingt-trois millions quinze mille quatre cent trente-et-une) actions de sous-catégorie A3;

(b) 144.800.000 (cent quarante-quatre millions huit cent mille) Actions de Catégorie B elles-mêmes divisées en:

(vi) 48.266.667 (quarante-huit millions deux cent soixante-six mille six cent soixante-sept) actions de sous-catégorie B1;

(vii) 48.266.667 (quarante-huit millions deux cent soixante-six mille six cent soixante-sept) actions de sous-catégorie B2; et

(viii) 48.266.666 (quarante-huit millions deux cent soixante-six mille six cent soixante-six) actions de sous-catégorie B3.

représentant 100% du capital social souscrit de la Société d'un montant de 8.138.463 EUR (huit millions cent trente-huit mille quatre cent soixante-trois euros) sont dûment représentées à l'Assemblée, qui se trouve dûment constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour reproduit ci-dessous;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(7) Renonciation aux formalités de convocation;

(8) Augmentation du capital social de la Société d'un montant total de 1.000.000 EUR (un million d'euros) par un apport en nature et plus précisément par une conversion d'obligations convertibles détenues à l'égard de la Société (les Obligations) pour un montant total de 1.000.000 (un million d'euros) de son montant total actuel de 8.138.463 EUR (huit millions cent trente-huit mille quatre cent soixante-trois euros) à 9.138.463 EUR (neuf millions cent trente-huit mille quatre cent soixante-trois euros) par l'émission de 100.000.000 (cent millions) nouvelles actions de classe A3, chacune ayant une valeur nominale de 0,01 EUR;

(9) Réduction du capital social de la Société d'un montant total de 3.712.820,97 EUR (trois millions sept cent douze mille huit cent vingt euros et quatre-vingt-dix-sept centimes d'euro) par le rachat et l'annulation de l'ensemble des actions de catégories A3 et B3 de son montant total actuel de 9.138.463 EUR (neuf millions cent trente-huit mille quatre cent soixante-trois euros), suivant l'augmentation du capital social conformément au point (2) ci-dessus, à 5.425.642,03 EUR (cinq millions quatre cent vingt-cinq mille six cent quarante-deux Euros et trois centimes d'euro) et paiement d'un prix de rachat total d'environ 30.000.000 EUR (trente millions d'euros);

(10) Modification subséquente de l'article 5 des Statuts de la Société, afin de refléter les changements mentionnés aux points (2) et (3) ci-dessus;

(11) Autorisation de modifier le registre des actions de la Société; et

(12) Divers.

III. L'Assemblée, après délibération, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Actionnaires représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de 1.000.000 EUR (un million d'euros) par un apport en nature résultant d'une conversion d'obligations,

pour le porter de son montant total actuel de 8.138.463 EUR (huit millions cent trente-huit mille quatre cent soixante-trois euros) à 9.138.463 EUR (neuf millions cent trente-huit mille quatre cent soixante-trois euros),

par l'émission de 100.000.000 (cent millions) de nouvelles actions de classe A3, chacune ayant une valeur nominale de 0,01 EUR;

Il résulte de cette augmentation de capital que le capital social est dorénavant égal à 9.138.463 EUR (neuf millions cent trente-huit mille quatre cent soixante-trois euros) et que les Actionnaires ont droit au nombre d'actions de classe A3 (collectivement désignées les Actions Nouvelles) figurant dans le tableau ci-dessous:

Titulaire d'obligations	Nombre de titres à convertir	Nombre d'actions de classe A3 à créer	Montant nominal correspondant (EUR)
3i Group plc	1.253.008 titres	1.253.008 actions	12.530,08 EUR
3i Buyouts 2010A LP	67.957.855 titres	67.957.855 actions	679.578,55 EUR
3i Buyouts 2010B LP	11.596.317 titres	11.596.317 actions	115.963,17 EUR
3i Buyouts 2010C LP	19.192.820 titres	19.192.820 actions	191.928,20 EUR

Un tel apport en nature d'un montant total de 1.000.000 EUR (un million d'euros) (l'Apport) sera attribué au compte capital social nominal de la Société.

La valeur des Obligations apportées à la Société est fondée sur un certificat d'évaluation délivré à la date des présentes par M. Olivier Cagioulis, réviseur d'entreprise agréé, nommé à cette fin par le conseil d'administration de la Société, qui a été présenté au notaire soussigné (le Certificat).

Le Certificat, après avoir été signé ne varietur par les représentants des Actionnaires et par le notaire soussigné, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré.

Les titulaires d'obligations, qui sont mentionnés en tant qu'investisseurs 3i dans les Statuts, prennent acte spécifiquement, conformément au dernier paragraphe de l'article 6 section 3 des Statuts que les Nouvelles Actions peuvent être rachetées dans la période de 6 mois qui suit leur émission.

Troisième résolution

Conformément à l'article 6 section 3 des Statuts, l'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de 3.712.820,97 EUR (trois millions sept cent douze mille huit cent vingt euros et quatre-vingt-dix-sept centimes d'euro) par voie de rachat et d'annulation subséquente de l'ensemble des actions de catégories A3 et B3 de la Société

de son montant actuel de 9.138.463 EUR (neuf millions cent trente-huit mille quatre cent soixante-trois euros) (à la suite de, et conformément à la première résolution) à 5.425.642,03 (cinq millions quatre cent vingt-cinq mille six cent quarante-deux Euros et trois centimes d'euro).

Il résulte de cette réduction du capital social, que le capital social est dorénavant égal à 5.425.642,03 EUR (cinq millions quatre cent vingt-cinq mille six cent quarante-deux euros et trois centimes d'euro) et que la Société procédera aux paiements suivants au bénéfice des Actionnaires sous réserve des dispositions de l'article 69(2) de la Loi, conformément au tableau ci-dessous:

Actionnaire	Nombre et catégorie d'actions annulées	Prix de rachat en EUR (incluant la prime)
3i Group plc	1.922.136 actions de catégorie A3	155.310,33
3i Europartners Va LP	57.062.863 actions de catégorie A3	4.610.741,78
3i Europartners Vb LP	63.252.034 actions de catégorie A3	5.110.833,62
3i Buyouts 2010A LP	36.290.697 actions de catégorie A3	8.423.397,03
3i Buyouts 2010B LP	17.788.955 actions de catégorie A3	1.437.366,95
3i Buyouts 2010C LP	29.442.125 actions de catégorie A3	2.378.956,06
Partners Group Reef LP	5.142.760 actions de catégorie A3	415.540,64
Partners Group Private Equity (Master Fund) LLC	3.827.171 actions de catégorie A3	309.239,61
Partners Group Access 424 LP	38.869.702 actions de catégorie A3	3.140.714,49
Ronald Van der Mark	1.196.000 actions de catégorie A3	96.638,11
Marc Van Gelder	263.133 actions de catégorie A3	21.261,46
Peer Management Participation 2 S.A.	48.266.666 actions de catégorie B3	3.899.999,49
TOTAL	371.282.097 actions	30,000,000,00

Les actionnaires constatent que la réduction de capital et le prix de rachat des actions ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société conformément à l'article 72-1 de la Loi et à l'article 6 section 3 des Statuts.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société, qui doit actuellement être lu comme suit:

“ Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à 5.425.642,03 EUR (cinq millions quatre cent vingt-cinq mille six cent quarante-deux euros et trois centimes d'euro) représentés par 542.564.203 (cinq cent quarante-deux millions cinq cent soixante-quatre mille deux cent trois) actions d'une valeur nominale 0,01 EUR (un centime d'euro) divisées en:

(d) 446.030.869 (quatre cent quarante-six millions trente mille huit cent soixante-neuf) actions de catégorie A elles-mêmes divisées en:

(i) 223.015.436 (deux cent vingt-trois millions quinze mille quatre cent trente-six) actions de sous-catégorie A1;

(ii) 223.015.433 (deux cent vingt-trois millions quinze mille quatre cent trente-trois) actions de sous-catégorie A2;

(e) 96.533.334 (quatre-vingt-seize millions cinq cent trente-trois mille trois cent trente-quatre) actions de catégorie B elles-mêmes divisées en:

(i) 48.266.667 (quarante-huit millions deux cent soixante-six mille six cent soixante-sept) actions de sous-catégorie B1; and

(ii) 48.266.667 (quarante-huit millions deux cent soixante-six mille six cent soixante-sept) actions de sous-catégorie B2.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à tout moment par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 19.2 des Statuts ci-dessous.

5.3 Le capital autorisé de la Société est fixé à 11.148.463 EUR (onze millions cent quarante-huit mille quatre cent soixante-trois euros) comprenant (en plus des actions actuellement émises) seulement des Actions A et des Actions Préférentielles (les Actions Autorisées), et le Conseil est autorisé à émettre les Actions Autorisées, dans la limite du capital autorisé de façon à satisfaire les termes de tout Pacte d'Actionnaires.

5.4 Le conseil est autorisé et instruit à donner effet à les augmentations de capital, en partie ou en totalité, de temps à autre, dans une période commençant au 5 septembre 2011 et expirant au cinquième anniversaire suivant cette date pour toutes Actions Autorisées n'ayant pas été souscrites, le Conseil décidera de l'émission d'Actions Autorisées représentant tout ou partie de l'augmentation du capital et acceptera les souscriptions pour ces Actions Autorisées.

5.5 Chaque fois que le Conseil agira pour donner effet à l'augmentation de capital tel qu'autorisé, l'Article 5 ci-dessus sera modifié en conséquence; le Conseil nommera et autorisera toute personne à prendre toutes les actions nécessaires à l'obtention de l'exécution et de la publication d'une telle modification.

5.6 En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital et en accord avec les termes de l'Article 32-3 (5) de la Loi, le Conseil est autorisé à renoncer ou limiter tout droit préférentiel de souscription des Actionnaires existants pour une période de 5 (cinq) ans."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actions de la Société de façon à y refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société et à tout avocat ou employé de Allen & Overy, de procéder au nom de la Société (i) à l'enregistrement dans le registre des actions de la Société de l'annulation des actions mentionnées ci-dessus et de pourvoir aux formalités afférentes et (ii) de procéder à toutes formalités relatives aux résolutions ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ EUR 2500 (deux mille cinq cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: C. Thel, J. Piccini, P. Theisen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 septembre 2014. Relation: LAC/2014/44112. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Référence de publication: 2014151734/351.

(140173172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

P3 FinCo II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 190.583.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of the month of September.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg;

it appeared:

1. P3 Group S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, dated August 27th, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2710 of 30 October 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180.123 (the "Company");

represented by Mr Guillaume STAHL, private employee, residing professionally in Munsbach (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy dated 22 September 2014.

The said proxy, after being signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as there above mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a limited liability company, ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The private limited liability Company will have the name "P3 FinCo II"

Art. 5. The registered office is established in the municipality of Schuttrange.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The company's capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500.-), divided into hundred (100) shares with a nominal value of one hundred twenty five Euro (EUR 125.-) each, all of which are fully paid up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (“conseil de gérance”).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand-Duchy of Luxembourg.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies or by any other suitable telecommunication means and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company’s share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company’s year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company’s annual accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company’s assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company’s registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company’s nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder (s) commensurate to his/ their shareholding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory disposition

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on the 31st of December 2014.

Subscription and payment of the sharequotas

The shares are subscribed by the single shareholder P3 Group S.à r.l. as follow:

- P3 Group S.à r.l., prenamed; one hundred shares	100
Total: one hundred shares	100

All the shares have been totally paid up so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500.-) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Extraordinary general meeting

The single shareholder, representing the entire corporate capital and considering himself duly convened has immediately proceeded to an extraordinary general meeting and has unanimously resolved that:

1. - The registered office is established in L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
2. - The meeting appoints as manager for an unlimited period:

Class A managers:

- Mr. Herman SCHOMMARZ, accountant, born on November 20, 1970 in Amersfoort (South Africa), with professional address at 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach; and
- Mr. Olivier DORIER, company director, born on September 25, 1968 in Saint-Rémy (France), with professional address at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Class B managers:

- Mr. George AASE, born on November 8, 1962 in Tallahassee (United States of America, Florida), with personal address at Hoehestrassse 11, Zollikon, CH-8702; and
- Mr. Ian WORBOYS, born on July 6, 1958 in Redhill (United Kingdom), with personal address at Dr. Zilkumunda Wintra 19, 160 00 Prague 6-Bubeneč, Czech Republic.

3. - The corporation will be validly bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Munsbach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by surnames, by first names, civil status and residences, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour du mois de septembre.

Par-devant Nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg;

a comparu:

1. P3 Group S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2453, 5, Rue Eugène Ruppert, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 7 août 2013, publié au Mémorial C numéro 2710 du 30 octobre 2013 et immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 180.123 («la Société»);

ici représentée par Monsieur Guillaume Stahl, employé(e) privé, demeurant professionnellement à Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 22 septembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gérance et la disposition de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toutes autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, certificats de dépôt et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit dans tous types d'avoirs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titres de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité.

D'une manière générale elle peut prêter assistance à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut généralement employer toute technique et tout instrument en relation avec un quelconque de ses investissements dans le but d'une gestion efficace, y compris sans limitation des techniques et des instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, taux d'intérêt et tout autre risque.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société à responsabilité limitée aura la dénomination «P3 Finco II».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euro (EUR 125.-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes annuels de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération des parts sociales

Les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique «P3 Group S.à r.l.» comme suit:

cent parts sociales	100
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille euros (EUR 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-5365 Munsbach, 6c, rue Gabriel Lippmann.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

Gérants de la classe A:

- Monsieur Herman SCHOMMARZ, Comptable, né le 20 novembre 1970 à Amersfoort (Afrique du Sud), demeurant professionnellement au 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach; et
- Monsieur Olivier DORIER, Administrateur de société, né le 25 septembre 1968 à Saint-Rémy (France), demeurant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Gérants de la classe B:

- Monsieur George AASE, né le 8 novembre 1962 à Tallahassee (Etats Unis d'Amérique, Floride), demeurant personnellement au Hoehestrasse 11, CH-8702 Zollikon, Suisse; et
- Monsieur Ian WORBOYS, né le 6 juillet 1958 à Redhill (Royaume-Uni), demeurant personnellement à Dr. Zilkumunda Wintra 19, 160 00 Prague 6-Bubenec, République Tchèque.

3.- La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Munsbach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signés avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G, STAHL, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 29 septembre 2014. Relation: DIE/2014/12319. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 1^{er} octobre 2014.

Référence de publication: 2014151741/353.

(140173378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

VEDF (Luxembourg) Holding 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 190.585.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Valad Diversified LLP, a Limited Liability Partnership existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 1ST Floor, Unit 16, Manor Court Business Park, GB- YO113 TU Scarborough, and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number OC385934,

hereby represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, professionally residing at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in London, Great Britain on September 17th, 2014.

The aforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its aforesaid capacity, has requested the notary to draw up the following articles of association of a société à responsabilité limitée which the founder declares to organize as follows:

Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of VEDF (Luxembourg) Holding 3 S.à r.l..

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office,

will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Association, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Association.

The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any other similar event affecting one or several shareholders.

Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 100 (one hundred) shares with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Association.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the “Manager(s)”).

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the “Board of Managers”).

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the “Class A Managers”) or class B Managers (the “Class B Managers”).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company’s object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the general meeting of shareholder (s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint a chairman among its members (the Chairman). It may also appoint a secretary which does not need to be a Manager itself and who will be responsible for keeping the minutes of the Board of Managers (the Secretary).

The Board of Managers will convene at the request of the Chairman.

A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require or, if there are two Managers only, if one of them so requires.

The Chairman shall preside over meetings of the Board of Managers, and, in his absence, the Board of Managers shall appoint another member of the Board as Chairman pro tempore through a vote of the majority of Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days’ written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any), or by at least one Manager A and one Manager B. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Association may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Association and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the third Wednesday of June at 10 am.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the

proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Association or the Laws, by the Manager(s), on a subsidiary basis, by the statutory auditor(s) (if any) or, on a further subsidiary basis, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of 10 August 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, as the case may be, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31st, 2014.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed in its entirety by the appearing party Valad Diversified LLP, which hereby subscribes to 100 (one hundred) shares with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each.

All these shares have been paid up in cash to the extent of 100% (one hundred per cent), and therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,400 (one thousand four hundred euro).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. Are appointed as Managers of the Company the following persons, for an unlimited period:

class A managers:

- Mr Onno BOUWMEISTER, born in Maarssen (The Netherlands) on January 26th, 1977, with professional address at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

- LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., R.C.S. Luxembourg number B 79.709, with registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

class B managers:

- Mr Fraser James KENNEDY, born in Great Yarmouth (United Kingdom) on March 13th, 1975, with professional address at 64 North Row, London W1K 7DA, United Kingdom; and

- Mr Thomas LAFARGUE, born in Paris (France) on July 11th, 1976, with professional address at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The Company shall have its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huit septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Valad Diversified LLP, une Limited Liability Partnership existant selon les lois d'Angleterre et Pays de Galles, avec siège social au 1ST Floor, Unit 16, Manor Court Business Park, GB- YO113 TU Scarborough, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et Pays de Galles sous le numéro OC385934,

ici représenté par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donné sous-seing privé à Londres, Royaume Unis le 17 septembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné restera annexe au présent acte afin d'être soumise avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès dite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée que le fondateur déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la Société) régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les Lois), et par les présents statuts (les Statuts).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination VEDF (Luxembourg) Holding 3 S.à r.l..

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations. La Société peut en particulier acquérir, par voie de souscription, achat et échange ou de tout autre manière, toute part sociale, action ou autre valeur mobilière participative, obligations, bons et autre valeur mobilière représentative de dette et de façon générale, toute valeur mobilière ou instrument financier émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autre titres représentatifs de propriété intellectuelle de toute nature ou origine.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts. La Société peut prêter des fonds, y inclus sans limitation, le produit d'emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ou tout autre société. La Société peut également donner des sûretés ou gager, céder, grever ou de tout autre manière créer et accorder des garanties sur tout ou partie de son patrimoine pour garantir ses propres obligations et celles de tout autre société et, de façon générale, pour son propre bénéfice ou celui de toute autre société ou personne. Pour écarter tout doute, la Société ne pourra pas exercer d'activités relevant du secteur financier sans avoir obtenu d'autorisation préalable à cet effet.

La Société peut faire usage de techniques et instruments pour gérer ses investissements de façon efficace et se protéger contre les risques de crédit, de change et de taux d'intérêts et tout autre risque.

La Société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, l'insolvabilité, faillite ou tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs des associés.

Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis est établi à 12.500.- EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 125.- EUR (cent vingt-cinq euros) chacune.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre évènement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Gérants, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les Gérants).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les Gérants de Catégorie A) ou Gérants de catégorie B (les Gérants de Catégorie B).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le Président). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le Secrétaire).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent ou, s'il y a que deux membres, si un de ces membres le demande.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a), ou par au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B. Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêts. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserait tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité serait reconnue de manière définitive par un jugement suite à une action en justice, un procès ou une poursuite judiciaire pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le troisième mercredi du mois de juin à 10 heures du matin.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale doit être tenue à Luxembourg ou à tout autre lieu désigné discrétionnairement par les gérants.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs délégués à l'assemblée des associés, conformément aux dispositions de la Section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Par conséquent, toutes les décisions qui dépassent les pouvoirs des gérants sont prises par l'associé unique.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la Réserve Légale), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Le capital a été souscrit dans son entier par la partie comparante Valad Diversified LLP, qui par la présente souscrit à 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 125.- EUR (cent vingt-cinq euros) chacune.

Toutes ces parts sociales ont été payées en liquide à hauteur de 100% (cent pour cent), et par conséquent le montant de 12.500.- EUR (douze mille cinq cents euros) est maintenant à la disposition de la Société, laquelle preuve a été donnée au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ 1.400.- EUR (mille quatre cents euros).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

- Monsieur Onno BOUWMEISTER, né à Maarssen (Pays-Bas) le 26 janvier 1977, avec adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., R.C.S. Luxembourg numéro B 79.709, avec siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Gérants de Catégorie B:

- Monsieur Fraser James KENNEDY, né à Great Yarmouth (Royaume-Uni) le 13 mars 1975, avec adresse professionnelle au 64 North Row, London W1K 7DA, Royaume-Uni; et
- Monsieur Thomas LAFARGUE, né à (France) le 11 juillet 1976, avec adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la société devrait être établi au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 septembre 2014. LAC/2014/44834. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Référence de publication: 2014151829/619.

(140173328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Hydro-Get Enviromental Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Mokaline.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 84.569.

In the year two thousand fourteen, on the seventeenth day of September.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Menahem EYTAN, company's director, born on December 18, 1943, at TEGUCIGALPA (Honduras), residing at CH-1223 GENEVE, 8C, chemin de Coq d'Inde, hereafter referred to as «Sole Shareholder», represented by Mr. Philippe AFLALO, company's director, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy dated on September 15, 2014.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows:

I. That he is the sole shareholder of "MOKALINE S.à r.l.", a private limited liability company, having its registered office at L-1118 LUXEMBOURG, 23, rue Aldringen, registered with the Luxembourg Trade Register Companies under the number B 84569, incorporated by deed of the undersigned notary on October 31, 2001, published in the Mémorial C, number 410 on March 14, 2002. The Articles of Incorporation have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on 18 January 2005, published in the Mémorial C number 465 on May 19, 2005.

It is noted that the Company has been merged following a notarial deed of the undersigned notary on August 11, 2014 published in the Mémorial C number 2367 on September 4, 2014.

II. That he has decided the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the name of the company of "MOKALINE S.à r.l." to "HYDRO-GET ENVIRONMENTAL INVESTMENT S.à r.l."

Second resolution

Furthermore, the sole shareholder decides to adopt a trade name as follows: "MOKALINE".

Third resolution

Consequently to the last two resolutions, the sole shareholder decides to amend article 4 of the Articles of Incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 4.** The company exists under the name of "HYDRO-GET ENVIRONMENTAL INVESTMENT S.à r.l." with the trade name of "MOKALINE".

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately to EIGHT HUNDRED TWENTY EUROS (EUR 820,-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on the request of the proxyholder of the Sole shareholder the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder of the Sole shareholder in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person has signed together with Us the notary the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le dix-sept septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Menahem EYTAN, administrateur de sociétés, né le 18 décembre 1943, à TEGUCIGALPA (Honduras), demeurant à CH-1223 GENEVE, 8C, chemin de Coq d'Inde, ci-après dénommé l'«Associé unique»,

Ici représenté par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 septembre 2014, annexée au présent acte.

Laquelle procuration demeurera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Le comparant, tel que représenté ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est l'associé unique de la société MOKALINE, S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée par acte du notaire soussigné en date du 31 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 410 du 14 mars 2002 et régie par la loi luxembourgeoise, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 18 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 465 du 19 mai 2005.

- Etant ici précisé que la Société a fusionné par acte du notaire instrumentant en date du 11 août 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2367 du 4 septembre 2014.

- Qu'il a pris les résolutions suivantes:

155708

Première résolution

L'Associé unique décide de changer la dénomination de la société de "MOKALINE S.à r.l." en "HYDRO-GET ENVIRONMENTAL INVESTMENT S.à r.l."

Deuxième résolution

En outre, l'Associé unique décide d'adopter un nom commercial qui aura la dénomination suivante "MOKALINE".

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société existe sous la dénomination de "HYDRO-GET ENVIRONMENTAL INVESTMENT S.à r.l." avec le nom commercial de «MOKALINE».

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ HUIT CENT VINGT EUROS (820,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 septembre 2014. Relation: LAC/2014/43695. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Référence de publication: 2014150235/91.

(140171535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Codere Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 108.371.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of September,

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of CODERE FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.371 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 1st June 2005, and whose articles of association (the "Articles of Incorporation") were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1081, page 51882, dated 22 October 2005. The Articles have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 1st October 2007.

The extraordinary general meeting of the Company (the "Meeting") elected as chairman, Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster.

The chairman appointed as secretary and the Meeting elected as scrutineer Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster.

The office of the Meeting having thus been constituted, the chairman requested the notary to act that:

I. The names of the shareholders present or represented at the meeting by proxies (together the "Appearing Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list at the end of these minutes. This attendance list has been signed in varietur with the proxy forms by the shareholders represented at the Meeting by proxies, the notary, the chairman, the scrutineer and the secretary.

II. The attendance list shows that the Appearing Shareholders holding 28,000 shares, representing 100% of the share capital of the Company, are present at the Meeting or represented at the Meeting by proxies. All the Appearing Share-

holders declare having been informed of the holding of the present meeting and of its agenda and having waived any convening formalities or requirements in relation to the holding of the Meeting. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the Meeting was the following:

Agenda

a) Amendment to article 5 of the articles of association of the Company by insertion of a new paragraph:

"The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the shareholders subject to the Law and these Articles of Incorporation. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor";

b) Miscellaneous.

The Appearing Shareholders, representing 100% of Company's share capital, unanimously require the notary to act the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolves to amend the Articles of Incorporation in order to authorise the shareholders to contribute to the Company's freely distributable reserve (account 115 - "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") without issue of new shares by the Company.

As a result, the Meeting resolves to insert a new paragraph in article 5 of the Articles of Incorporation:

"The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the shareholders subject to the Law and these Articles of Incorporation. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred fifty Euro (EUR 950.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre septembre,

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de CODERE FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 108.371 (la "Société"), constituée par un acte du notaire instrumentant en date du 1^{er} juin 2005, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1081, page 51882 en date du 22 octobre 2005. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant, en date du 1^{er} octobre 2007.

L'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») élit comme président Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président nomme en qualité de secrétaire de séance et l'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster. Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le président déclare et requiert du notaire instrumentant de prendre acte que:

I. Les noms des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée par des mandataires (collectivement les "Actionnaires Comparants") et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont mentionnés sur la liste de présence à la fin de ce procès-verbal. Cette liste de présence a été signée ne varietur avec les procurations par les actionnaires représentés à l'Assemblée par les mandataires, le notaire ainsi que le président, le scrutateur et le secrétaire.

II. La liste de présence montre que les Actionnaires Comparants détenant 28.000 actions, représentant 100% du capital social de la Société sont présents à l'Assemblée ou représentés par des mandataires. Tous les Actionnaires Comparants représentés déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la présente Assemblée, ainsi que de son agenda et avoir

renoncé aux formalités de convocation. L'Assemblée est donc valablement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1) Modification de l'article 5 des Statuts de la Société par insertion d'un nouveau paragraphe:

"La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre d'actions ou autres instruments en contrepartie de l'apport et peut créditer ces apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes seront prises par les actionnaires conformément à la Loi et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute, une telle décision peut, sans y être obligée, allouer les montants apportés au contributeur.";

2) Divers.

Les Actionnaires Comparants, représentant 100% du capital social de la Société, demandent à l'unanimité au notaire de prendre acte des résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Assemblée décide de modifier les Statuts afin d'autoriser les actionnaires à faire des apports aux réserves disponibles de la Société (compte 115 "Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres") sans que la Société n'émette de nouvelles actions.

Pour ce faire, l'Assemblée décide d'insérer un nouveau paragraphe dans l'article 5 des Statuts:

« **Art. 5.** La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre d'actions ou autres instruments en contrepartie de l'apport et peut créditer ces apports sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes seront prises par les actionnaires conformément à la Loi et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute, une telle décision peut, sans y être obligée, allouer les montants apportés au contributeur.»

Coûts

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des personnes comparantes, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française, à la demande de ces mêmes personnes, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été établi à Junglinster, à la date mentionnée au début du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite au mandataire des personnes comparantes, connus du notaire par leur nom, prénom, statut marital, lieu de résidence, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 septembre 2014. Relation GRE/2014/3795. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014151464/115.

(140173110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Edmond de Rothschild Assurances et Conseil (Europe), Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 18, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 105.897.

L'an deux mille quatorze, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (Europe), une société anonyme, ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 105.897, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 28 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 549 du 8 juin 2005 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1804 du 11 juillet 2014.

L'assemblée a été ouverte sous la présidence de Monsieur Marc AMBROISIEN, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais,

qui a désigné comme secrétaire Monsieur Marc GRABOWSKI, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

L'assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Philippe POSTAL, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président a déclaré et prié le notaire de prendre acte:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions sans valeur nominale à cinquante mille euros (EUR 50.000), sans émission de nouvelles actions.

2. Libération de l'augmentation en espèces.

3. Modification subséquente de l'article 5, alinéa 1 des statuts de la Société.

4. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les parties comparantes, resteront également annexées au présent acte.

III. Qu'en vertu de la liste de présence, l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points de l'ordre du jour.

Après avoir dûment examiné les différents points à l'ordre du jour, l'assemblée générale des actionnaires prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de dix-neuf mille euros (EUR 19.000) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions sans valeur nominale à cinquante mille euros (EUR 50.000) sans émission de nouvelles actions.

Libération

L'assemblée générale constate que l'augmentation de capital a été intégralement libérée par apport en numéraire d'un montant de dix-neuf mille euros (EUR 19.000) par les deux actionnaires actuels en proportion de leurs participations respectives au capital de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de ces apports en numéraire a été produite au notaire soussigné.

En conséquence, l'assemblée générale constate l'augmentation du pair comptable des actions.

Deuxième résolution

Consécutivement à la précédente résolution, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5, alinéa 1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000) représenté par trois cent dix (310) actions sans valeur nominale, toutes entièrement libérées.».

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.500.-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. AMBROISIEN, M. GRABOWSKI, P. POSTAL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 septembre 2014. Relation: LAC/2014/43671. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Référence de publication: 2014149994/74.

(140171193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Korta Payments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.222.

—
EXTRAIT

A partir du 1^{er} octobre 2014, l'adresse du siège social de la Société est au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014153718/13.

(140175550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Navilux Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 118.878.

—
Extrait des décisions prises par le Gérant en date du 29 septembre 2014

1 - Le siège social de la société est transféré, avec effet au 28 août 2014, de son adresse actuelle 25 Route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 20 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

2 - Le changement d'adresse professionnelle du Gérant:

- Monsieur Renaud FLORENT, Gérant, demeurant professionnellement au 20 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg

3 - Le changement d'adresse des associés:

- NAVILUX S.A. au 20 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg

- VILLANDRY CONSEIL & PARTICIPATIONS S.A.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014153836/16.

(140175505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

LIC US Real Estate Fund No. 1 SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.582.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Référence de publication: 2014151644/11.

(140173429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} octobre 2014.

Lux Frais S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4380 Ehlerange, Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 67.383.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153769/9.

(140175355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.
